

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GRADUATE SCHOOL (GS) *GOVERNANCE, DECISIONS, TRANSITIONS*

Article 1

La Graduate School (GS) *Governance, Decisions, Transitions* a pour mission de former à la recherche les étudiants de masters et de doctorat rattachés à la GS.

Les masters rattachés à la GS *Governance, Decisions, Transitions* sont les suivants :

1. droit bancaire et financier
2. droit comparé, parcours Common Law et droit comparé
3. droit des affaires, parcours banque et finance, droit et régulation du système bancaire et financier (Banque, finance et fintechs à partir de 2025)
4. droit des affaires, droit et économie de la banque, de la finance et des fintechs (ouvert à partir de 2025)
5. droit des affaires, parcours juriste d'affaires
6. droit des affaires, parcours juriste d'affaires européen
7. droit des affaires, parcours juriste d'affaires international
8. droit des affaires, parcours juriste fiscaliste
9. droit du numérique, parcours droit général des activités numériques
10. droit du numérique, parcours protection de données personnelles
11. droit notarial
12. droit privé, parcours pratiques et techniques du droit privé (droit civil approfondi à partir de 2025)
13. droit privé, parcours droit des obligations civiles et commerciales
14. droit privé, parcours pratique contentieuse et extra-contentieuse du droit (à partir de 2025)
15. droit international, parcours droit international général
16. droit international, parcours droit et politique du développement
17. droit public, parcours droit public général
18. droit public, parcours administration et des collectivités territoriales (action publique locale à partir de 2025)
19. droit public, parcours droit public des affaires et de la régulation (ouvert à partir de 2025)
20. histoire du droit et des institutions, parcours culture juridique européenne
21. histoire du droit et des institutions, parcours histoire de la pensée juridique moderne
22. contrôle de gestion et audit organisationnel, parcours audit des organisations et maîtrise des risques

23. gestion des ressources humaines, parcours ingénierie des ressources humaines
24. gestion des ressources humaines, parcours étude et recherche en management,
25. management, parcours Entrepreneuriat
26. management, parcours pratiques et politiques de l'exportation
27. management, parcours méthodes de conduite de projets
28. monnaie, banque, finance, assurance, parcours ingénierie de l'assurance
29. monnaie, banque finance, assurance, droit et économie de la banque, de la finance et des fintechs
30. économie appliquée, parcours économie appliquée

Les doctorants rattachés à la GS *Governance, Decisions, Transitions* font partie de l'ED 262.

Les unités de recherche rattachées à la GS *Governance, Decisions, Transitions* sont les suivantes :

- le Centre de droit des affaires et de gestion (CEDAG)
- le Centre Maurice Hauriou
- l'Institut d'Histoire du Droit (IHD)
- l'Institut Droit et Santé (ISD)
- le Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Appliquée en Économie-Gestion et Santé (LIRAES)

Article 2

La GS *Governance, Decisions, Transitions* est animée par un directeur.rice pour un mandat de 4 ans, renouvelable une fois.

L'animation de la GS implique la proposition et la mise en œuvre de projets de formation et de projets de manifestations scientifiques de la GS.

Article 3

Le directeur/directrice est choisi.e parmi les enseignants chercheurs ou chercheurs des laboratoires adossés à titre principal à la GS. Le directeur/directrice est désigné.e, sur proposition du comité de pilotage de la GS, par le Conseil de gestion de la Faculté de droit, d'économie et de gestion.

Article 4

Le comité de pilotage de la GS est composé :

- des directeurs/directrices des unités de recherche adossées à la GS ou de leurs représentants
- du directeur/directrice de l'École doctorale rattachée à la GS ou de son représentant
- du doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion ou de son représentant

- des élus/élues étudiants, représentant les différents niveaux de formation (1 étudiant inscrit en M1 ; 1 étudiant inscrit en M2 ; 1 étudiant inscrit en doctorat)
- un enseignant-chercheur d'Université Paris Cité impliqué dans une autre GS

Article 5

Le comité de pilotage de la GS se réunit à la demande du directeur/directrice ou de tout membre du comité de pilotage de la GS en tant que de besoin, et en toute hypothèse, au moins une fois par semestre.

Les décisions au sein du comité de pilotage sont adoptées par voie de consensus.

Article 6

Les présents statuts peuvent être modifiés par le comité de pilotage à la majorité des voix présentes et représentées.

Paris, le 3 juin 2024